
Certificat de français intégré

Pour obtenir le certificat de français intégré, l'élève du programme de français intégré du deuxième cycle du secondaire doit :

- achever avec succès un cours de français en 10e, 11e et 12e année;
- achever avec succès, chaque année, au moins un cours dont la langue d'enseignement est le français à partir des cours offerts dans la section de [sciences humaines ou orientation professionnelle du document sur les programmes des écoles publiques](#);
- achever avec succès, pendant ses études secondaires, au total six cours dont la langue d'enseignement est le français (à l'exception de français de base);
- [répondre aux exigences pour l'obtention du diplôme de fin d'études secondaires](#) imposées par le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance.
- Le choix des cours qui peuvent être offerts dans le cadre du programme de français intégré sera basé sur ce qui est prescrit par le programme des écoles publiques.